



Compte rendu du CSE du réseau France 3 19 - 20 février 2025



Le numérique, zone de révélation des flous éditoriaux

Depuis des mois, la direction encourage sur le web des pratiques qui interrogent nos fondamentaux professionnels, engendrent frustrations et conflits interpersonnels et risquent d'altérer à terme la confiance dans nos publications sur les sites et réseaux sociaux.

Le terrain de ce marécage, c'est le numérique régional avec son manque criant de moyens humains. Tirillés entre des injonctions de monter en puissance et des troupes clairsemées, les responsables du secteur tentent de rendre tous les salariés interchangeable et flexibles en instaurant une polyvalence 360°.

Les victimes emblématiques de cette politique, ce sont les chargés d'édition numérique, qui constituent le seul poste véritablement spécialisé dans le numérique en région. Et en second lieu, cela insécurise la pratique du journalisme web et bloque toute avancée sur la contribution des techniciens et administratifs au numérique.

Pour rappel, après plusieurs années de forcing et de négociations, la direction a fini par faire évoluer la fiche de poste des chargés d'édition numérique. Au fil du temps, ils s'étaient retrouvés lestés de toutes sortes de tâches, sans reconnaissance. Désormais leurs compétences sont clarifiées, leur positionnement a été revu, ainsi que leurs perspectives de carrière, au travers de l'avenant n°27 de l'accord collectif.

Si le chargé d'édition numérique est le spécialiste de l'édition et du référencement sur le web, la fiche de poste prévoit qu'il puisse aussi fabriquer des contenus. Reste à préciser lesquels.

La direction s'appuie sur l'avenant 27 pour envoyer les CEN tourner avec des smartphones, voire pour reboutiquer des sujets d'info.

Les élus ont rappelé à la direction que l'utilisation des smartphones pour tourner est régie par un autre accord, celui de l'utilisation des UTS (unités de tournage smartphone) et que celui-ci n'autorise aujourd'hui l'usage de l'UTS qu'aux OPV, JRI et journalistes à compétences complémentaires. La direction a tout le loisir d'ouvrir une négociation si elle veut élargir les utilisateurs, ce que les syndicats CGT et CFDT ont demandé par écrit le... 11 octobre 2024. Qu'attend donc la direction ? Que les choses se détériorent encore plus ?

Dans la pratique, il est arrivé qu'on envoie même un CEN jouer le cadreur avec un rédacteur sur certains sujets d'actu. Pendant que dans certaines antennes, des OPV, eux, sont en bore out. On est en plein délire exotique.

Afin de sortir des conflits d'interprétation, voire des tensions interprofessionnelles, il est nécessaire et urgent de définir quels contenus relèvent du journalisme et sont donc fabriqués par des journalistes professionnels, et lesquels sont susceptibles d'être tournés par d'autres professionnels. La direction entretient volontairement un flou qui fait courir des risques aux salariés et à l'entreprise. Sans compter que ce contexte incertain bloque l'accès d'autres professions (documentalistes, monteurs, etc.) à la fabrication de contenus pour le web.

Du côté des internautes, il est impossible, sur nos sites et les réseaux sociaux, de distinguer ce qui relève de l'info journalistique et ce qui relève de la communication et d'autres contenus. A l'heure où le journalisme est malmené, où les faits sont de plus en plus ignorés sur les réseaux sociaux, il est temps de s'engager vis-à-vis de nos publics et des salariés en interne, sur un cadre et des règles claires et partagés.

En tout état de cause, le fait de filmer verticalement ou horizontalement ne peut pas être un critère de répartition du travail entre les journalistes et les CEN.

Challenge Sandrine Leclère

La direction du Réseau a décidé de créer un « challenge » à destination des alternants du numérique (journalistes d'un côté, chargés d'éditions numériques de l'autre). Elle lui a donné le nom de l'ancienne rédactrice en chef de Bordeaux, décédée l'an dernier d'un cancer.

Il s'agit, selon la direction du numérique régional qui a porté le projet, de créer une forme d'émulation chez les alternants et de récompenser « l'excellence ».

A l'image de la fameuse Bourse d'Arcy, qui permet à des étudiants en journalisme d'obtenir un CDD d'un an à France 2, le prix de ce « Challenge » serait de 6 mois de CDD pour les alternants couronnés.

Alors que l'esprit de la formation en alternance est de déboucher sur une embauche dans l'entreprise où on a été formé, les élus ont dénoncé un glissement qui va entraîner une sélection supplémentaire pour obtenir un malheureux CDD de 6 mois. Certains vont se défoncer pour obtenir le précieux sésame, qu'en sera-t-il des autres ? Est-ce une manière de leur signifier qu'ils n'auront pas d'avenir à France Télévisions ?

Actuellement il y a 8 contrats d'alternance de CEN en cours et 15 contrats de journalistes. Les alternants intéressés devront faire acte de candidature.

La direction affirme qu'il s'agit de donner envie aux jeunes des écoles de venir à France 3.

Ce projet est piloté par Delphine Vialanet, la responsable du numérique régional. Le challenge repose pour 2/3 de la note sur le contrôle continu, en associant les tuteurs et pour 1/3 sur une épreuve avec jury sur une journée (rédaction d'un article pour le numérique et vidéo incarnée de décryptage pour les journalistes ; reformatage, édition et référencement pour le chargé d'édition numérique).

Le jury ne comporte à ce stade que des encadrants : Delphine Vialanet, les coordinateurs numériques centraux, des cadres du numérique. Les élus souhaitent que ce jury soit élargi à des pairs, les professionnels qui exercent le même métier.

Sherlock : un projet considérable et hautement stratégique

La direction a ouvert le processus d'information / consultation du CSE sur le projet Sherlock.

Pour rappel, il s'agit d'un vaste système d'information, édité par la société Mediagenix, qui permettra de gérer tous les programmes de France Télévisions. Il remplacera déjà le logiciel Oscar utilisé au Siège, il remplacera Argos dans le réseau régional et ensuite Trafic dans les stations ultramarines. Mais il intègre aussi des tas de fonctions qui n'étaient gérés jusqu'ici par aucun logiciel. En gros Sherlock gèrera n'importe quel programme, depuis l'accueil d'un projet, jusqu'à la gestion des droits. Ça passe par la gestion des contrats de prod, la gestion financière, la gestion des médias, de la programmation linéaire et non linéaire, la programmation et la gestion des bandes annonces, la diffusion, la « réconciliation » post-diffusion, les différents reportings (nombre d'heures diffusées, coûts de grille, etc.).

Dans le Réseau, ce projet va concerner plus de 800 personnes, au niveau des antennes, des coordinations numériques, de la communication et de l'exploitation.

187 personnes saisiront dans l'outil. Il s'agit en 1^{er} lieu des gestionnaires d'antenne, mais aussi des éditeurs web, des responsables de communication, des gestionnaires de droits d'auteurs, des délégués aux antennes et contenus ou des coordinateurs numériques. Les autres utiliseront l'outil en consultation.

La direction explique que tout est sous contrôle, que sa méthode est exemplaire. Mais les élus ont observé les graves dysfonctionnements lors du déploiement au siège : instabilité de l'outil, conditions de travail très dégradées pour les salariés (doubles saisies, transferts de charge, tâches supplémentaires, ergonomie inadaptée de l'outil, surcharge informationnelle, etc.). Ce déploiement s'est notamment soldé par un accident du travail reconnu comme tel par la Sécurité Sociale.

Même si, nous dit-on, des référents des différents métiers ont été associés à la conduite de projet, les élus souhaitent s'assurer que les impacts et les risques ont été correctement anticipés, afin de prévenir plutôt que guérir.

Ils ont désigné le cabinet Secafi pour réaliser une expertise sur ce projet. Ils souhaitent par ailleurs être associés tout au long du déploiement du projet qui va s'étaler entre l'automne et l'année 2026. La région AURA est censée être déployée la 1^{re} fin 2025. [Voir la désignation d'expert ici](#) 

Maquillage : l'indifférence hypocrite des dirigeants du Réseau

La direction n'a qu'un but : externaliser le maquillage dans toutes les antennes régionales. L'argument est basique et digne des patrons voyous : payer une professionnelle à plein temps, ça coûte plus cher que d'acheter une presta de quelques heures à une officine. Qu'importe qu'il ne s'agisse d'esthéticiennes et pas de maquilleuses professionnelles. Qu'importe encore que cela produise des travailleuses pauvres, travaillant quelques heures par semaine dans des emplois du temps mités. Le but, c'est de faire de la télé au plus bas prix possible.

Évidemment, cette orientation « stratégique » ne vaut que pour le réseau régional, pas pour la vraie télé au siège de France Télévisions. Une fois de plus, il y a plusieurs mondes parallèles dans notre entreprise.

Les élus ont exprimé tout leur dégoût à cette direction qui démontre chaque jour son désintérêt pour les salariés et son cynisme.

L'ensemble des organisations syndicales, d'une seule voix ont adopté une motion et vont se rapprocher de leurs avocats, afin d'étudier la réplique à ce contournement de l'accord de branche et de notre accord collectif.

Un nouvel appel d'offres sur le maquillage régional doit être lancé en septembre. En attendant, la question va se poser à Rennes dans quelques jours à l'occasion d'un départ à la retraite. Si, comme l'a annoncé la DRH du Réseau en CSE, France Télévisions arrête de faire travailler la maquilleuse intermittente régulière (qui donne satisfaction à tout le monde, soit dit en passant) comment entend-elle assurer la continuité de l'antenne à court terme ?

Il s'agit d'une attaque de plus contre l'activité dans les antennes régionales. [Voir la motion des élus ici](#) .

Santé au travail

La commission santé sécurité et conditions de travail a planché ce mois-ci sur les bilans des psychologues du travail et des assistantes sociales. Les analyses ne montrent aucune amélioration de la situation psycho-sociale des salariés, bien au contraire. Le directeur de la prévention a commencé son tour des régions pour acculturer les directions en matière de prévention, une tâche qui risque d'être ardue, avec certaines équipes bien loin de la bienveillance avec leurs personnels.

Les enquêtes paritaires qui ont été restituées lors de cette réunion pointent une fois de plus l'incompétence voire la désinvolture de certains managers et l'impunité dont ils bénéficient.

Mais le compte-rendu de la CSSCT qui vous est présenté (lien ci-dessous) ne pourra détailler ces affaires puisqu'il s'agit de cas individuels.

Pour finir, une nouvelle formation destinée à prévenir les risques professionnels, principalement en tournage, a été mise sur pied de manière paritaire, à la suite d'un accident du travail grave. Mais pour l'instant, elle reste circonscrite à la Nouvelle-Aquitaine.

[Voir le compte-rendu de la CSSCT ici](#) .

Par ailleurs, le CSE a rendu un avis sur le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) concernant le pool « équipes légères » transféré de la Fabrique au Réseau en novembre 2024. [Voir l'avis sur le DUERP ici](#) .

Élections professionnelles

Les élections professionnelles n'auront pas lieu à partir du 20 mars, comme envisagé initialement, car le protocole d'accord préélectoral n'a pas reçu une double majorité de signatures des organisations syndicales comme le prévoit la loi (majorité des OS + majorité de la représentativité).

Faute de cette validation, c'est l'inspection du travail qui va devoir statuer sur les protocoles. Elle va notamment devoir décider de la répartition des salariés entre les collèges ou des conditions d'électorat et d'éligibilité des personnels non-permanents.

Seul FO a signé le protocole. Les autres organisations syndicales (elles étaient 8 partie prenante, dont les 5 organisations représentatives sur le Réseau France 3) avaient des revendications qui n'ont pas été satisfaites (création d'un collège journalistes pour le SNJ, fusion des collèges 1 et 2 pour d'autres organisations syndicales, etc.). Pour la CGT, ce sont les conditions d'éligibilité des non-permanents qui font obstacle à notre signature. La direction impose d'avoir travaillé 80 jours sur les 12 derniers mois et 240 jours sur les 3 dernières années, or dans le même temps, elle bloque les contrats à 80 jours chaque année, ce qui revient de facto à priver ces salariés de leurs droits électoraux car il est difficile de tomber pile sur la limite de 80 et 240 jours.

Côté calendrier, l'inspection du travail a deux mois pour se prononcer, ce qui nous emmènerait maximum au 19 avril. Ensuite, la direction aura 15 jours pour réunir de nouveau les organisations syndicales afin de déterminer le nouveau calendrier électoral.

La direction imagine pouvoir organiser le 1^{er} tour des élections professionnelles en juin, le 2^e tour en juillet, avec une constitution du CSE dans la 2^e quinzaine de juillet. Tout cela est assez virtuel et, surtout, incompatible avec les congés estivaux que les salariés ont dû anticiper dès le mois de janvier à la demande même de la direction.

Les mandats des élus actuels sont automatiquement prorogés jusqu'aux élections.

Abandon du projet immobilier de Bordeaux

La direction a officiellement informé les élus de l'abandon du projet immobilier, visant à déménager la station de France 3 Aquitaine.

Il s'agissait d'un coûteux projet à plus de 40 M€, un montage juridique en partenariat avec Vinci et Nexity. Les partenaires avaient répondu à un appel à projets lancé par Groupama et la Mutualité sociale agricole pour reprendre leur ancien siège bordelais datant des années 60. Vinci aurait rénové une partie du bâtiment pour France Télévisions et le lui aurait ensuite revendu.

Les élus avaient dénoncé de projet, d'une part à cause de son coût, d'autre part parce que les futurs locaux n'étaient pas adaptés à l'aménagement de studios de télévision.

Finalement, Groupama et la MSA ont estimé que le prix proposé par Vinci et FTV était trop bas. France Télévisions est donc contrainte de changer son fusil d'épaule.

Depuis le départ, les élus préconisent une rénovation du site actuel, y compris en construisant un nouveau bâtiment sur le vaste terrain que possède notre entreprise. Le directeur de l'immobilier

l'avait exclu jusqu'ici, on attend donc de savoir précisément ce que l'entreprise entend faire. Dans l'immédiat de investissements vont être faits pour remplacer la chaudière ou améliorer l'isolation, mais cela ne suffira pas à répondre aux exigences de la réglementation en matière d'amélioration des qualités énergétiques des bâtiments.

Évolutions à la DRH

Depuis le 1^{er} février, Séverine THIREL est devenue DRH adjointe du Réseau France 3. Nathalie DENE qui occupait jusqu'ici le poste a rejoint la direction des parcours professionnels au sein de la RH centrale.

La DRH du Réseau est Vanessa FIXOT-LUCAS.

Vie du CSE

Les élus ont procédé au renouvellement de plusieurs sièges de représentants de proximité :

France 3 Normandie-Rouen : Stéphanie LETOURNEL a été élue RP suppléante en remplacement de Bérangère DUNGLAS devenue titulaire.

France 3 Normandie-Caen : Joséphine MINFIR a été élue RP suppléante en remplacement de Fabrice LEFEUVRE, démissionnaire. Florence DE BONNAVENTURE a été élue RP suppléante en remplacement d'Amandine PINAULT, devenue titulaire.

France 3 Poitou-Charentes : Isabel HIRSCH a été élue RP titulaire, en remplacement d'Aurélie PAIN, démissionnaire. Jérôme DEBOEUF la remplace comme RP suppléant.

France 3 Pays de la Loire : Olivier DEBUISSON a été élu RP suppléant, en remplacement de Sandrine GADET devenue RP titulaire.

Vie du CIORTF

Le Secrétaire du CSE a fait aux élus un compte-rendu de la dernière assemblée plénière du CIORTF, où a été présenté le budget 2025 ainsi que le bilan du contrat d'objectifs et de progrès signé en 2021 entre le CIORTF et les employeurs de l'audiovisuel public. [Voir le compte-rendu de la plénière du CIORTF](#) .

A venir

Prochain CSE : 19 et 20 mars.

Prochain CSE central : 11 et 12 mars.

Paris, le 25 février 2025

Vos élus au CSE



▶ Titulaires :

Karine Cévaër (Rennes), Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE (Brest), Claire Lacroix (Marseille), Laurent Maas (Nancy), Pierre Mouchel (Bordeaux), Thierry Pujo (Limoges), Anne-Sophie Saboureau (Lyon) et Élisabeth Theuil (Clermont-Ferrand) Annabelle Igier (Reims).

▶ Suppléant·e·s :

Rabéa Chakir-Trébosc (Bordeaux), Delphine Collin (Limoges), Danilo Comodi (Le Havre), Annette Despretz (Marseille), Laurent Faure (La Fabrique, Toulouse), Chantal Frémy (Toulouse), William Maunier (Metz), Pascal Percie du Sert (La Fabrique, Lyon) et Sylvie Samson (Orléans).

▶ Représentant syndical : Guillaume Le Gouic (Ile de France).